PRESITE FORMATION SAS



Siège social : 31 Rue Mazenod 69003 LYON contact@presite-formation.fr

Personnes concernées

Personnes disposant d'une attestation de niveau 3 et souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 2ème et 3ème catégorie.

Pré requis

Posséder une Attestation de compétence de Coordonnateur SPS de Niveau 3

Avoir exercé la fonction de Coordonnateur SPS pendant 5 ans ou 2 ans si le candidat possède un diplôme au moins équivalent à une licence dans les domaines de l'architecture, du BTP ou GC ou de la prévention des risques professionnels.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en Œuvre les compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquels il s'est inscrit conformément à l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012.

Conditions de réalisation

Durée (j): 8,0Effectif: 6 à 12

• Type : Formation Présentielle

Moyens pédagogiques et techniques

Méthodes expositives et participatives Exposés / discussions, Etudes de cas

Moyens d'encadrement

Formateur CSPS qualifié suivant le dispositif OPPBTP imposé

Documents stagiaires

Textes réglementaires relatifs à la Coordination SPS

Evaluation des acquis

• Conditions :

Evaluation théorique et pratique en continu, examen final devant jury, évaluation à chaud des stagiaires concernant la qualité de la formation

• Documents sanctionnant la réussite :

Attestation de compétence de Coordonnateur SPS

PROGRAMME

MODULE SPECIALISE CONCEPTION (selon validation des prérequis)

- La coordination en phase conception,
- Les documents du coordonnateur :
 - Le Registre Journal
 - Le Plan Général De Coordination
 - Le Dossier D'interventions Ultérieures Sur L'ouvrage
 - Les Inspections communes
- Etude de cas

MODULE SPECIALISE REALISATION (selon validation des prérequis)

- La coordination en phase réalisation,
- Les documents du coordonnateur :
 - Le Registre Journal
 - Le Plan Général De Coordination
 - Le Dossier D'interventions Ultérieures Sur L'ouvrage
 - Les Inspections communes
 - L'harmonisation des PPSPS
- Etude de cas